



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Exercice 2018

39 Jura
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Assemblée
générale
Avril 2019



Rapport moral

page 5



La vie du CAUE du Jura

page 6



Le conseil et l'accompagnement des particuliers au quotidien

page 10



Le CAUE vous accompagne

page 12

L'accompagnement des collectivités, le conseil aux élus
Le CAUE partenaire et initiateur de réseaux
L'accompagnement des politiques territoriales



Informier, sensibiliser, valoriser, former

page 24



Le CAUE, espace de partage des connaissances et boîte à outils

page 29



CAUE du Jura, organisme de formation

page 33



Bilan financier

page 34



Propositions de résolutions

page 36



Rapport Moral



Cela fait 40 ans maintenant que les CAUE ont été créés, et on ne compte plus le nombre de projets individuels ou collectifs qui ont été accompagnés par nos équipes. Aujourd'hui encore le CAUE du Jura est toujours aussi présent auprès des particuliers et s'est adapté à l'évolution des collectivités, communauté de communes, communes nouvelles etc....

L'intégration paysagère est également une de nos missions essentielles, où depuis de nombreuses années nous travaillons avec le Conseil Départemental du Jura et la chambre d'agriculture pour conseiller les exploitants agricoles sur la meilleure insertion de leur bâtiment. Cette mission évolue également vers la transition énergétique notamment sur les outils de production d'énergie renouvelable, afin de diminuer au maximum l'impact qu'ils peuvent avoir sur nos paysages.

Nous avons un rôle pédagogique, puisque nous intervenons dans les écoles, collèges et lycées, afin de mieux faire connaître aux enfants et adolescents leur environnement bâti et paysager.

Le CAUE est souvent le seul organisme qui accompagne dans leur réflexion les communes rurales. Sans jamais imposer notre vision, nous recueillons les informations, les besoins et les envies des élus ou habitants, et mettons en forme toute cette réflexion, afin que les porteurs de projets puissent avoir toutes les cartes en mains et proposer un véritable cahier des charges aux maîtres-d'œuvre qui concrétiseront leur projet.

Notre présence au côté des communautés de communes est de plus en plus importante, en effet elles sont confrontées à la réalisation de projets structurants pour les territoires avec souvent des moyens limités. Notre conseil est stratégique, puisqu'il doit allier fonctionnalité, intégration, efficience à des coûts supportables pour les collectivités. Nous sommes également invités à participer à l'élaboration des plans locaux d'urbanisation intercommunaux en tant que conseil auprès d'elles.

La création de l'EPA « établissement public administratif » par le département va nous permettre d'étendre notre réseau et de nous faire encore mieux connaître auprès des collectivités.

Je tiens vraiment que ce lieu, soit celui de l'échange avec les autres organismes qui travaillent dans ce milieu et que nous puissions avoir une offre claire de l'activité de chacun auprès des porteurs de projets, et de les accompagner efficacement dans nos domaines respectifs.

Je vous souhaite à tous une bonne assemblée générale et encore un très bon 40ème anniversaire au CAUE du Jura.

Gérome Fassenet, Président



LA VIE DU CAUE

Une loi fondatrice

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. »

Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 - Art. 7. - (Modifié par Décret 86-984 du 9 Août 1986, art 7 XLIII, JORF 27 août 1986)



L'équipe :

Florence
Juillard Ferreux



directrice
architecte conseiller

Maud Bacheley



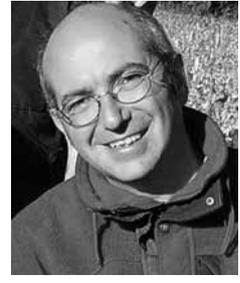
gestionnaire
comptable

Florence Clément



architecte conseiller

Olivier Draussin



architecte conseiller

Laurence Elvézi



concepteur
graphique

Caroline Saffrey



pôle ressources
culturelles

Sophie Lheureux



paysagiste conseillère

Françoise VICHARD,
architecte conseillère

Philippe Vieuxmaire,
architecte vacataire en appui pour le conseil auprès des particuliers.



Le Conseil d'Administration : (13e mandat 2018 – 2021) – Avril 2018

3 représentants de l'Etat (Membres de droit)

- M. l'Architecte des Bâtiments de France du Jura (M. Michel JEAN)
- M. le Directeur Départemental des Territoires du Jura
- M. l'Inspecteur d'Académie

6 représentants des collectivités locales (Désignés par le Conseil départemental - avril 2018)

- M. Gérôme FASSET, Conseiller départemental du Canton de Mont-sous-Vaudrey
- M. Jean FRANCHI, Conseiller départemental du Canton de Saint-Amour
- M. Philippe ANTOINE, Conseiller départemental du Canton de Bletterans
- M. René MOLIN, Conseiller départemental du Canton d'Arbois
- M. Franck DAVID, Conseiller départemental du Canton d'Authume
- Mme Christine RIOTTE, Conseillère départemental du Canton de Dole¹ (nommée en nov17)

4 représentants des professionnels (Désignés par le Préfet – avril 2018)

- M. Emmanuel FERREUX, représentant de la Chambre d'Agriculture (désignation du 18/03/19)
- M. François JOUVANCEAU, CAPEB du Jura
- Mme Véronique RATEL, représentante du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
- M. Didier CHALUMEAU, architecte

2 personnes qualifiées (Désignés par le Préfet – avril 2018)

- M. Christophe NOUZE, AJENA
- Mme Agnès MARTINET, ADIL du Jura

6 membres élus (par l'Assemblée Générale du 26 avril 2018)

- M. François BONNEVILLE, adjoint au maire d'ORGELET
- Mme Valérie CHARTIER, architecte urbaniste
- M. Patrick MICHE, SIDEC du Jura
- M. Louis Pierre MARECHAL, commune de Marigny, ComCom Pays des Lacs
- M. Jean-Gabriel NAST, AMJ
- M. Philippe PASSOT, maire de Lavans-les-Saint-Claude

Le Bureau

Président M. FASSET Gérome – élu le 4-12-17

Mme Christine RIOTTE / M. Philippe ANTOINE

Mme Agnès MARTINET / M. Patrick MICHE / M. Louis Pierre MARECHAL / M. François BONNEVILLE

Les Stagiaires :

Cette année encore, le CAUE à accueilli plusieurs stagiaires

Juliette MORAND, Adrien RIFFARD, Emma JURIETTI, Côme CHARPILLON - stage d'observation de 3^{ème}
Ils ont pu, accompagnés de l'équipe du CAUE, découvrir ses différentes missions (conseils aux collectivités, conseils aux particuliers, rôle et connaissance du fond de documentation, visite de projets...)

Teddy GENRE bac professionnel « gestion-administrative » du Lycée Montciel a également été accueilli sur une durée plus longue de 1 mois.



Les adhérents

Les communes

| | | | |
|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| Abergement la Ronce | Courbouzon | Le Vaudioux | Pont d'Héry |
| Aiglepierre | Cousance | Les Arsures | Pratz |
| Andelot Morval | Crotenay | Longchaumois | Prémanon |
| Annoire | Damparis | Longwy sur le Doubs | Rothonay |
| Archelange | Desnes | Lons Le Saunier | Saint Lamain |
| Arsure Arsurette | Digna | Louvatange | St Laurent en Grdx |
| Aumur | Domblans | Malange | Supt |
| Authume | Foncine le Haut | Mignovillard | Thervay |
| Beaufort | Fontenu | Moissey | Thoirette-Coisia |
| Bellecombe | Fraisans | Mont sous Vaudrey | Val Sonnette |
| Biarne | Frontenay | Montaigu | Valzin en petite Mtgne |
| Blye | Gevingey | Montaigu | Vevy |
| Chamole | Ivory | Montain | Vincent-Froideville |
| Chatel de joux | La Barre | Montmirey le Château | Viry |
| Chatenois | La Chassagne | Morbier | Vitreux |
| Chaumergy | La Chaumusse | Mutigney | Voiteur |
| Chaux des Crotenay | La Pesse | Nozeroy | |
| Chevigny | Larnaud | Pagney | |
| Chilly Le Vignoble | Lavans les St Claude | Perrigny | |
| Choux | Lavans sur Valouse | Petit Mercey | |
| Colonne | Lavigny | Plainoiseau | |
| Commenailles | Le Fied | Plainoiseau | |
| Coteau du Lizon | Le Pin | Pleure | |

Les communautés de communes

Porte du Haut Jura
Station des Rousses
Pays des Lacs
Petite montagne

Particuliers/professionnels/partenaires

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Atelier TARDY | ADIL du Jura |
| Atelier ZOU architecte | AJENA |
| BORCARD Claude | Chambre d'Agriculture |
| BURI Simon | Cités Caractères BFC |
| CHALUMEAU Didier | CPIE de la BRESSE |
| COLIN Architecture | FIBOIS BFC |
| DEVAUX Antoine | Fondation du Patrimoine |
| JUST Alain | M'A de FC |
| MARCHAND | SIDEC du Jura |
| MAYOT Vincent | SOLIHA |
| ROUX Serge | |
| SCHOUVEY Christian | |
| VERNAY Jean Louis | |
| WENGER Christine | |



L'Union Régionale des CAUE Bourgogne-Franche-Comté

L'URCAUE Bourgogne-Franche-Comté a officiellement été créée en septembre 2017. Pour l'année 2017, la présidence est assurée par le Président du CAUE de la Côte-D'Or.

en 2018...

La rencontre des équipes CAUE de la nouvelle union régionale à Bibracte Mont Beuvray (71).

Sur le thème de la mise en commun de leurs pratiques métier, les équipes CAUE ont pu à travers différents groupes de travail, amorcer les premières réflexions sur les objectifs, le fonctionnement et les méthodes de travail à l'échelle de l'union régionale.

Un deuxième temps, à Dijon a permis aux équipes de préciser les précédentes orientations en vue de dégager des modes d'action concrets de travail pour l'URCAUE BFC.



1ère rencontre des équipes URCAUE BFC à Bibracte



Rencontre des Présidents :
CAUE 21 / FNCAUE / CAUE 39



Rencontre des équipes URCAUE BFC à Dijon
16 novembre 2018



Le conseil et l'accompagnement des particuliers au quotidien

Le conseil aux particuliers est assuré par les architectes-conseillers, sous forme d'un dialogue constructif où les meilleures solutions sont recherchées pour une qualité de conception et une bonne intégration au paysage.

Ce conseil est gratuit et s'effectue au CAUE ou lors de conseils décentralisés.

Les architectes se déplacent sur site pour les conseils couleurs.

Sur la base d'une convention avec des collectivités, des conseils peuvent être donnés pour certaines zones à enjeux, pour les opérations façades, avec des nuanciers chromatiques, ou pour divers types de projets, avec quelquefois des cahiers de recommandations architecturales.

Chaque accompagnement donne lieu à l'établissement d'une fiche conseil qui est transmise au particulier.



39 Jura
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

CAUE

En amont de tout projet de construction ou de rénovation, un architecte conseiller du CAUE vous apporte les **informations adaptées sur les aspects : paysagers** (insertion dans le site), **architecturaux** (implantation, plans et façades, couleurs...), **réglementaires** (documents d'urbanisme...)

Sur rendez-vous en téléphonant au 03 84 24 30 36

DOLE : bâtiment de la visitation - 3 avenue Aristide Briand, 1^{er} étage - le 1^{er} mardi du mois de 14h à 16h15.
LONS-LE-SAUNIER : au siège du CAUE, 151 rue Regard les mardis et mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Selon planning et uniquement sur RDV -

Le CAUE vous conseille gratuitement et en toute indépendance

JURA URBANISME

Ils vous donnent des conseils gratuits en architecture

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Jura (CAUE) organise des permanences dédiées aux particuliers.

« Nous avons à cœur de ne surtout pas faire concurrence aux architectes. Nous avons interdiction de faire de la maîtrise d'œuvre. Nous donnons des conseils avant plans. Nous ne dessinons pas ».

« Éviter les erreurs au démarrage »

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Jura (CAUE) organise des permanences dédiées aux particuliers. Il s'agit d'une association financée en grande partie par le conseil départemental.

« Le but de ces rendez-vous », explique Olivier Draussin, architecte conseiller, « c'est de guider les particuliers le plus en amont possible sur leur projet. Nous sommes là pour les guider dès l'achat d'un terrain voire même avant ».

« Ce que nous voulons, c'est éviter les erreurs au démarrage », poursuit-il. « Il faut qu'il y ait de la cohérence entre les envies, les modes de vie, l'environnement... »

Implantation du projet en prenant en compte le paysage bâti environnant, les contraintes climatiques et topographiques, la recherche d'une cohérence entre le programme, le site et le projet, la qualité des volumes, des matériaux et des couleurs... Autant de points que les conseillers du CAUE examineront avec soin. Et ce, autant pour les constructions neuves que pour les rénovations ».

« Parfois les gens viennent avec des projets en tête, mais tout est à l'envers. Il faut parfois rappeler où se lève le soleil », sourit Olivier Draussin. Il y a peu, l'équipe a été renforcée par un paysagiste. Cette dernière devrait bientôt pouvoir être opérationnelle et donner des conseils d'insertion du projet sur le site retenus, de plantations à conserver, à prévoir... »

« Pour préparer le rendez-vous, l'idéal, c'est de venir avec le plus de documents possible ».

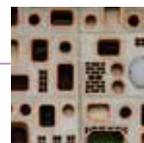
Renaud Lambolze
CONTACT : 03 84 24 30 36 ou caue39.fr

300 à 400 personnes sont venues au CAUE l'an dernier. La moitié des projets de constructions neuves examinés par les architectes conseillers était des maisons en bois.

■ L'équipe du CAUE organise des permanences. Photo Renaud LAMBOLZE

> Observations sur Permis de Construire, Déclaration de Travaux, Permis d'Aménager, demande de Certificat d'Urbanisme

Plus de 30 dossiers examinés à la demande des services instructeurs des collectivités et de la DDT



En 2018, plus de 120 entretiens-conseils ont eu lieu, au CAUE ou dans l'une de ces permanences délocalisées. Dans le prolongement des conseils architecturaux, certains pétitionnaires ont souhaité élargir leurs réflexions à leurs jardins et aux abords de leur maison.

Le conseil aux particuliers a évolué depuis plusieurs années en même temps que les demandes, dont on observe une nette évolution : renseignements de plus en plus en amont des projets, les envies et les techniques se diversifient ; ils veulent mieux comprendre les processus constructifs.

En complémentarité des conseils physiques, l'accompagnement téléphonique se développe (ce qui permet une 1ère approche du projet), et également conseils par mails, ou sur place (l'exemple des exploitations agricoles...)

Les CAUE sont toujours aux côtés des pétitionnaires pour les aider à définir leur désir de construction ou de rénovation, souvent projets d'une vie. C'est un service public de l'architecture, gratuit et accessible à tous... il est toujours essentiel de le rappeler !

caue
Centre d'Architecture Urbaine de l'Est

FICHE CONSEIL

| | | | | |
|---------|--------------|------|-------|---|
| Commune | BOIS D'AMONT | Date | 2018 | DIFFUSION |
| Nom | RENOISE | | | CC Canton des Bouches PdR du Haut-Jura DDT Agence Architecte CAUE |
| Prénom | Maude | | 7 nov | |

Aménagement paysager d'une parcelle

TYPOLOGIE

- Habitat traditionnel rural
- Maison de village
- Maison individuelle
- Maison individuelle bois
- Ancienne
- Autre

NATURE DU PROJET

- Création
- Extension
- Remplacement
- Réaménagement
- Abandon
- Clôture

INITIATIVE

- Individuelle
- Collective
- DDT
- PdR Haut-Jura
- Autre / architecte

STADE DU PROJET

- Information
- Avant-projet
- PC en cours
- PC Accordé

151 rue Rigault
39000 Lods-le-Sautier
Tél : 03 84 24 30 36
caue@caue39.fr
www.caue39.fr

Extraits fiche conseils



Extraits de conseils issus des entretiens

Le règlement du Plu autorise une extension mesurée de 50m² maxi, limitée à 30% de la surface existante.

Dans un premier temps, il est prévu de supprimer la haie de thuyas, côté sud, elle pourra être remplacée par des plantations de 1 à 2 bosquets d'arbustes dont le seul rôle sera l'agrément. La chambre indépendante, dans l'annexe, peut être aménagée en salle de séjour/atelier, largement vitrée vers le sud et sous la toiture. Un système de façade en double peau peut être prévu, pour ses qualités thermiques.

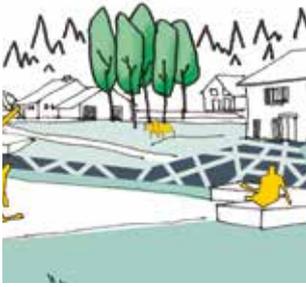
Les travaux seront soumis à permis de construire si une surface supérieur à 20m² est créée, il devra être établi par un architecte (surface existante supérieure à 150m²).

Concernant l'isolation

- L'amélioration de l'isolation des combles est prioritaire (prévoir 40 à 50cm d'isolant qui améliorerait le confort acoustique de la toiture en métallique).
- Le remplacement des menuiseries extérieures est à prévoir ainsi que des reprises d'enduit qui complète l'étanchéité à l'air et à l'eau.
- La ventilation du bâtiment sera à compléter une fois les travaux réalisés pour réduire les risques de condensation.
- Les murs de façades peuvent être repris par une isolation intérieure au cours des travaux.

Il est recommandé de prendre contact avec l'Arjéna - 03 84 47 81 10 - Christophe Pignion, pour des renseignements plus précis et techniques.

Schéma de principe du projet de mur verrière



L'accompagnement des collectivités, le conseil aux élus...

- CONSEIL
- ARCHITECTURE
- URBANISME
- ENVIRONNEMENT
- ENTREE COMMUNE
- ESPACE PUBLIC
- ACCESSIBILITE
- RURALITE
- NUANCIER
- PATRIMOINE
- BÂTIMENT PUBLIC
- DIALOGUE
- BÂTIMENTS AGRICOLES
- EQUILIBRE TERRITORIALE
- PARTICULIERS
- PEDAGOGIE
- TRAVERSEE
- INTERCOMMUNALITE
- EXTENSION COMMUNALE
- CONCERTATION
- HABITAT
- RENOVATION
- RESSOURCES
- APPROCHE GLOBALE

Nous conseillons, vous décidez

S'interroger, imaginer et construire ensemble

Le CAUE fonde ses diagnostics et ses conseils sur une connaissance du contexte et sur une prise en compte attentive des besoins. Chaque fois qu'il est sollicité, le CAUE intervient, le plus en amont possible, avec un souci constant d'approche globale et de large concertation.

Ses domaines d'intervention

La réhabilitation et/ou la construction de bâtiments publics (logements, équipements...), l'aménagement des espaces publics, les démarches paysagères, une aide à la définition du projet, les lotissements, les zones d'activités..., une participation aux jurys et aux comités de pilotage, la détermination d'enjeux et d'orientations, la concertation et la participation citoyenne...

Des recommandations indépendantes

Non impliqué dans la maîtrise d'œuvre, le CAUE permet aux élus d'entreprendre leurs projets en toute connaissance objective des enjeux.

Un service de proximité pour les communes rurales

Le CAUE est localement le seul service public dont l'une des fonctions initiales est le développement d'une ingénierie de proximité en amont des projets des collectivités.

Des compétences multiples

L'architecture, le paysage, les espaces publics, l'animation du débat et la concertation pour des projets partagés, l'urbanisme, l'apport de connaissances pour une compréhension de son territoire, et depuis 2017, une compétence paysagère.

Comment ?
■ Un regard sur le territoire

Une analyse paysagère, urbaine et architecturale : caractéristiques du bâti, organisation de votre territoire, réseau viaire, espaces publics, équipements....

La définition **des enjeux** principaux et **des objectifs** à atteindre

Une synthèse et la définition d'**actions thématiques**
L'identification des interlocuteurs et acteurs potentiels

Une méthodologie et des outils
pour mettre en œuvre chaque action

Une ingénierie de partenaires
Pour un outil d'aide à la décision complet, le CAUE monte des partenariats avec les acteurs locaux.

Comment ?
■ Des thèmes à choisir

Paysage
Espaces publics
Patrimoine bâti et végétal

Architecture
Construire ou réhabiliter ?
Accessibilité pour tous
Équipements publics : école, salle
des fêtes, maison commune...
Architecture contemporaine
Valorisation du patrimoine
Couleurs de façade...

Application du droit des sols
Des guides méthodologiques pour un accompagnement des particuliers et services instructeurs.

Urbanisme
Coeur de village
Entrée de village
Stratégie à court, moyen et long termes
Extensions de commune...



CHÂTEL DE JOUX



La commune de Châtel-de-Joux (53 habitants), aux portes du Haut-Jura a sollicité le CAUE du Jura pour mener une réflexion transversale sur son territoire en termes de qualité du cadre de vie, d'aménagement des espaces publics, de sécurisation des circulations, et des possibilités de développement.

L'étude doit aboutir à un plan guide opérationnel partagé et hiérarchisé en fonction des enjeux relevés et des priorités.

Le CAUE du Jura a animé un atelier participatif le samedi 3 novembre dernier.

La commune a souhaité associer la population dans les réflexions en cours sur les aménagements de la traversée du village et des abords de la salle des fêtes.

Près de 20 personnes ont alimenté les débats, partagé leurs idées et ont complété les propositions qui seront validées par les élus.



Châtel de Joux



Aménagement global habitants 1



Impliquer les habitants autour de la traversée du village.



Aménagement global habitants 2



PONT D'HÉRY



La commune de Pont d'Héry (244 habitants) possède une Mairie installée au premier étage d'un bâtiment en plein cœur du village.

Les élus souhaitent répondre à l'impératif de mise en conformité par rapport à l'accessibilité de l'équipement public aux personnes handicapées, tout en réinterrogeant l'aménagement de l'ensemble du bâtiment, également occupé par la salle des fêtes, l'atelier communal et un logement locatif.

De plus, les vastes espaces publics du secteur méritent des aménagements qualitatifs permettant de renforcer leur attractivité tout en les sécurisant vis-à-vis de la circulation automobile (placette du village, parking paysagé, aire de jeux, aire de pique-nique et de camping-cars, mise en valeur du Monument aux Morts, de la fontaine, etc...).

L'église et le cimetière doivent aussi être rendus accessibles aux PMR.

Une sensibilisation à la gestion zéro-phyto du cimetière a été proposée.

L'intervention du CAUE a consisté :

à explorer les différentes hypothèses de restructuration de la Mairie :

- transfert à rez-de-chaussée avec déménagement de l'atelier communal,
- maintien à l'étage avec installation d'un ascenseur,
- réaménagement de plusieurs petits appartements ou d'un grand,
- transfert dans un autre bâtiment proche, etc...)

et à établir les estimations financières des différentes options afin d'animer le débat au sein du Conseil Municipal et d'accompagner les élus dans leur prise de décision en leur apportant les éléments nécessaires.



COMMUNE DE PONT D'HÉRY

FICHE-CONSEIL BÂTIMENT DE LA MAIRIE

28 novembre 2018

Le contexte

Suite aux réflexions préalables ayant conduit à la présentation des hypothèses A1, A2, B1 à B4, C et D) et à l'estimation de l'enveloppe budgétaire à réserver à l'opération (octobre 2018), le Conseil Municipal a souhaité envisager la possibilité de l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment, permettant de conserver la Mairie à l'étage et de rendre l'appartement accessible aux personnes handicapées.

Hypothèse B5 : L'ascenseur est positionné au plus près de l'accès au bâtiment / son environnement à l'étage ne permet pas l'aménagement d'un bureau du Maire / ne nécessite pas de reprise dans la maçonnerie existante.

Hypothèse B6 : L'ascenseur est positionné en retrait, de manière à permettre l'aménagement d'un bureau du Maire à l'étage / nécessite des reprises dans la maçonnerie existante, et partiellement dans la salle des fêtes, la salle du Conseil et le cloisonnement des caves / réduit moins le garage - atelier municipal.



MONTAIN



La commune de Montain (517 habitants) dispose d'une vaste parcelle d'1,3 hectare en entrée de village, dans une zone à forte sensibilité paysagère. Les Elus souhaitent explorer les différentes possibilités d'aménagement de ce site classé en zone 1AU au PLU. Ils expriment clairement leur volonté de rompre avec les habitudes passées en matière de lotissement, dans le but de répondre aux exigences environnementales et sociales actuelles et futures (moins de consommation de foncier agricole, densification raisonnée, mixité sociale, convivialité des espaces publics, gestion de l'automobile, architecture bioclimatique, etc..).

Après avoir analysé les caractéristiques urbanistiques et paysagères du village et leur évolution au cours de ces dernières décennies, le CAUE a proposé différentes pistes d'aménagement du site en vue de concevoir un nouveau quartier intégré au paysage et à la vie villageoise, respectant les qualités intrinsèques du lieu tout en répondant aux critères de l'Urbanisme Durable. Une analyse critique et constructive du PLU a également conduit à proposer certaines pistes d'amélioration du document d'urbanisme quant à l'aménagement de cette entrée de village. Enfin, un regard a été porté sur la reconquête de « dents creuses » incluses au tissu bâti de quartiers existants, conduisant à définir un potentiel d'accueil de 7 logements individuels et limitant ainsi les besoins en matière d'extension urbaine à l'extérieur de l'enveloppe bâtie du village.



Vue d'ensemble



les grandes lignes du paysage





COURTEFONTAINE



Le centre village de Courtefontaine est niché dans une clairière agricole entre la forêt de Chaux et la Côte du Cros.

Village en étoile caractéristique de la plaine doloise et de la forêt de Chaux, sa structure de rues en impasses ne propose pas de circuit piéton continu au sein du village, elles sont de fait peu fréquentées par les voitures en dehors des 3 axes majeurs de circulation. C'est dans l'une de ces impasses : la rue du château d'eau, que se place l'aire de jeux de Courtefontaine. Ancien terrain de l'IMP, elle dispose de différentes surfaces de jeux. Les équipements qui s'y trouvent ne sont aujourd'hui plus en état et moins adaptés aux usages des enfants et adolescents.

La population de Courtefontaine est aujourd'hui composée de 25% d'enfants.

La commune souhaite repenser l'aire de jeux de la rue du château d'eau, l'adapter aux nouvelles demandes des enfants et des jeunes adolescents.

En parallèle, un projet de création d'un bouclage de circuit piéton de la commune est à réfléchir et à centrer sur l'aire de jeux.

L'étude du CAUE a permis de définir des orientations de projets plus larges, qui permettent à la commune de se fixer des objectifs à plus ou moins long terme.

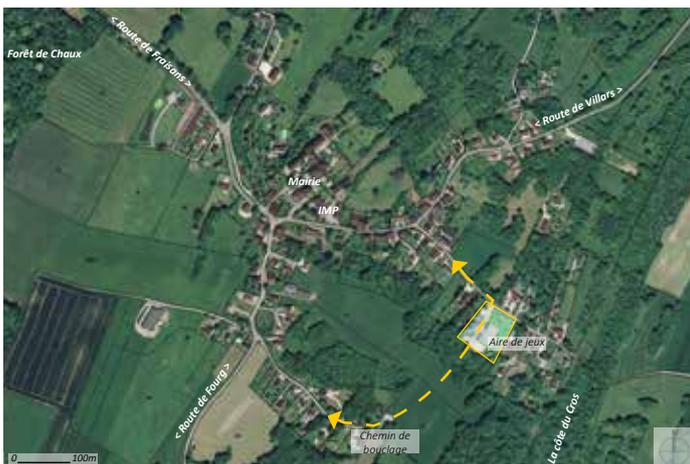
Elle vise à une cohérence de projet, recherchant une adaptation au contexte paysager de la commune, à une frugalité d'aménagement, privilégiant des espaces résilients et évolutifs en fonction de l'évolution des besoins communaux



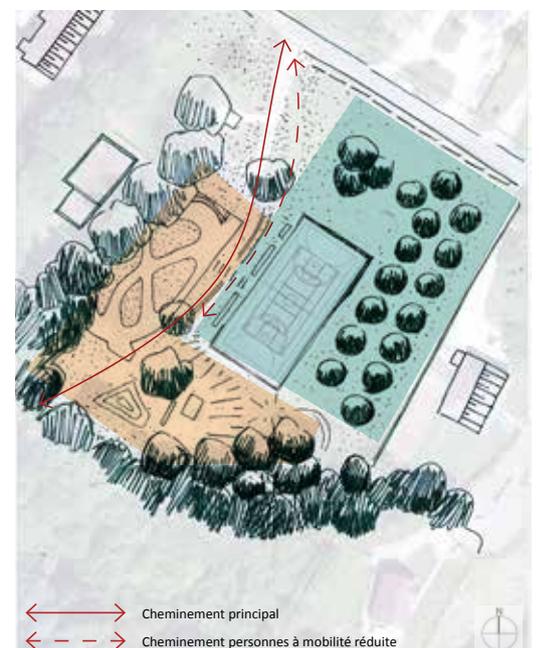
Terrain de jeu rue du château d'eau



Bouclage communal



Cartographie de la commune et de l'étude



Orientations d'aménagement 1



Les collectivités accompagnées en 2018

Etudes conventionnées

- Beaufort – accompagnement de l'action « Beaufort pour demain »
- Châtel de Joux – traversée du village et espaces publics / étude et réunion publique
- Avignon les Saint-Claude – remise communale
- Communauté de Communes Jura Nord : Extension du groupe scolaire de Ranchot, création d'un ALSH
- Orchamps : Espaces publics, suivi de la maîtrise d'œuvre
- Montmorot : Médiathèque communale, suivi de la maîtrise d'œuvre
- Montmorot : Groupe scolaire, inauguration
- St-Lamain : Extension urbaine
- Lavigny : Extension Mairie, salle de convivialité, espaces publics : accompagnement sélection équipe maîtrise d'œuvre
- Chilly le Vignoble : Extension urbaine, sensibilisation à l'Urbanisme Durable
- Pont d'Héry : Accessibilité Mairie, église, aménagement espaces publics, principes d'aménagement, estimation enveloppe budgétaire
- Bletterans : Aménagement parc du Lavoir, estimation enveloppe budgétaire
- Montain : Nouveau quartier, hypothèses d'aménagement
- Pretin : Aménagement espaces publics
- Romange : Extension urbaine, espace de loisirs, estimation enveloppe budgétaire, sélection équipe maîtrise d'œuvre
- Lavans-les-St-Claude : Bâtiments et espaces publics centre-bourg, sélection équipe de maîtrise d'œuvre
- Montaigu : Nouveau quartier à Vatagna (suivi de Frédérique Manson)
- Salins-les-Bains : Entrées de ville et faubourg Pasteur - étude, principes d'aménagements
- Larnaud : Cœur de village et stationnements d'entrée de ville
- Courtefontaine : Aire de jeu du village, chemin de bouclage villageois, extension urbaine
- Domblans : Centre-village : abords de la gare, place de la mairie et de l'école, abords de la salle des fêtes
- Commenailles : Conseil municipal des jeunes, aménagement de l'aire de loisirs aux abords du stade

Conseils collectivités ponctuels et gratuits

- Saugeot, ancienne fruitière
- Cousance – conseil couleur, ravalement de la mairie
- Nanchez – Prénoval, centre Duchet
- Graye et Charnay – ancien moulin
- Graye et Charnay – conseil couleurs
- Les Rousses – pôle petite enfance
- Prémanon – accompagnement PLU
- Orgelet - revitalisation AMI régional
- Rothonay – ancienne fruitière
- Voiteur : EPHAD, aménagement d'un sas d'entrée, avec l'architecte du projet
- Chilly le Vignoble : conseil sur Permis de Construire
- Cernans : accessibilité salle communale
- Colonne : aménagement intérieur Mairie (avec stagiaires)
- Supt : place de la mairie
- Communauté de Communes Bresse Haute-Seille :
- Bletterans, implantation Maison Médicale

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BRESSE HAUTE-SEILLE
13 juin 2018

FICHE-CONSEIL
IMPLANTATION MAISON DE SANTE



Le contexte

La Maison de Santé des bords de Seille cherche à s'agrandir, ce qui s'est avéré inopérant sur le site de l'agglomération existant. La Communauté de Communes Bresse Haute-Seille pourrait se porter acquéreur de terrains actuellement sous maîtrise foncière communale, en lisière d'un des espaces publics majeurs de la commune de Bletterans, place du Colombier.

Éléments de programmation

Une étude préalable du CAUE, d'août 2017, ainsi que l'AMI régional bourgs-centres en cours, mené par Urbocad, ont permis de nombreuses pistes de réflexions, et ont fait apparaître la nécessité d'un plan global pour l'organisation cohérente de ces espaces. Le calendrier impose de procéder d'abord à la Maison de Santé pour s'implanter, à certains conditions, sur un vaste délaissé de terrain en partie Sud du site, occupé partiellement par les ateliers municipaux, un local associatif et des parkings de l'office HLM, le reste de l'espace étant occupé par du stationnement post-voiture plus ou moins esparses.



Le terrain se situe en zone UB du PLU de la commune, et en zone bleue du PPRB. Les principales impositions liées à ces documents sont un recul de 3 m, mise sur limites séparatives, de 3 à 7 m, sur domaine public sauf parcelles en diagonale, de 6 m, mise sur berge. La hauteur maximale n'est pas contraignante pour le présent projet (11 à 13 m.). Le PPRB impose une implantation en altitude liée à une cote de référence comprise entre 201,96 et 202,26. Une étude complémentaire (niveau topographique) est à prévoir pour affiner ce point, qui peut être déterminé dans le droit des options à reporter.

Dans l'état actuel des réflexions, les autres critères à prendre en compte sont la création d'une rue, probablement à sens unique, traversant le site du Nord au Sud, de l'avenue de la Gare à la rue d'Amont, la réalisation d'une parcelle visuelle depuis la place du Colombier vers la rive gauche de la rivière, une utilisation économe du foncier.

La pré-étude conclue par les médiocrités mentionne un besoin de 1 200 à 1 400 m² de surface utile, y compris circulation, avec un potentiel d'extension modeste, et d'une solution de places de stationnement, avec de manière préférentielle un système d'entrée-sortie distincte.

Extrait cadastral - Ech. 1 : 2 000





Un partenariat conventionné

Lavans-les-St-Claude

La Convention de Partenariat est un mode d'intervention mis en place depuis 2009 avec la collectivité. Elle porte sur des projets de natures diverses et propose un conseil plus léger mais un suivi plus régulier.

- Eco-quartier -> Modification du plan de composition et du règlement
Accompagnement des futurs habitants / 2 familles accompagnées en 2018.
- Centre-bourg :
Espaces et services publics, participation à la concertation avec les habitants, réunions publiques, groupes de travail, relations avec la maîtrise d'œuvre (avec DIALTER et AUDAB)
- Stratégie urbaine :
Fiche-conseil en vue de l'éventuelle préemption d'un commerce en centre-bourg
- Aménagement paysager :
Fiche-conseil pour l'aménagement du belvédère de la Scia
Fiche conseil pour l'aménagement des abords de la poste



Lavans - Concertation avec les habitants

Authume : Eco-quartier :

En 2018, la commune d'Authume entame la phase de commercialisation de parcelles de son écoquartier, et confie au CAUE une mission d'accompagnement auprès des futurs habitants afin qu'ils s'approprient les volontés qualitatives développées par le concepteur du quartier tout en obtenant un bénéfice maximum de qualité de vie pour leur propre maison. Pour la collectivité, c'est aussi un moyen de maintenir la cohérence d'ensemble du quartier, et pour les services instructeurs la garantie que le projet ait été étudié en amont du dépôt de permis de construire.
5 familles accompagnées en 2018



Authume - Inauguration Eco-quartier

Des jurys

Franco-Suisse : Concours du bâtiment d'accueil des Dappes (Prémanon)

Des comités techniques et des groupes de travail

Morez – voie douce

Salins 2025 – AMI revitalisation bourg-centre

Communauté de communes du Pays des Lacs – PLUi et règlement local de publicité, plan de paysage

Communauté de communes du Pays d'Orgelet – PLUi

Communauté de communes la Grandvallièrè – PLUi

PNR Haut-Jura - Groupe de travail PLUi

Communauté de Communes Val d'Amour : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Communauté de Communes Jura Nord : PLU interco, PADD

Pays Lédonien : AMI Bourg-Centre Bletterans

Communauté d'Agglo du Grand Dole : PCAET atelier bâtiments

Communauté de communes de la Plaine Jurassienne – PLUi, diagnostics, définition des enjeux, PADD

PNR Haut-Jura – développement d'une méthodologie reproductible d'évaluation et de gestion des qualités paysagères

DREAL BFC – Charpente paysagère de la région Bourgogne-Franche-Comté

DREAL BFC – Outils de connaissance du paysage et du patrimoine au regard de l'éolien – département du Jura

DREAL BFC – Participation au groupe de travail pour la gestion du site classé de la chénaie d'Oussières



Le CAUE partenaire et initiateur de réseaux

Faire le lien, animer dans un but commun, assurer un même objectif, une complémentarité des expertises au service d'un projet de territoire durable.

Une réflexion collaborative Partager la connaissance et apprendre des autres

Fibois et PNR

Le CAUE a participé à une rencontre organisée à Dortan par fibois Bourgogne-Franche-Comté et le PNR du Haut-Jura. L'objectif était de réunir les professionnels, élus et organismes de conseil sur la thématique du bois local et en circuit court.

DDT du Jura - Ateliers des territoires

Le CAUE a contribué aux ateliers des territoires montagne pilotés par la DDT et dont le thème est « vivre et habiter la moyenne montagne à l'heure du réchauffement climatique ».

Le CAUE a participé à des ateliers pour construire le programme d'actions sur différents thèmes : paysages, mobilité, tourisme, forêts...

Saline royale d'Arc-et-Senans

Une convention de partenariat a été signée entre la saline et le CAUE pour sa participation au jury du festival des jardins 2018 « l'univers de Luc Schuiten », et reconduite pour la saison 2019 autour de l'anniversaire de Woodstock avec la thématique « Flower Power ».

Le CAUE a participé au comité de sélection présidé par Luc Schuiten.

La Saline Royale d'Arc-et-Senans a lancé un appel à projet, pour la première fois réservé aux écoles de paysage.

UR CAUE – rencontres Bibracte et Dijon : partage et mise en commun des pratiques métiers à l'échelle régionale. Réflexion et définition de modes de fonctionnement à l'échelle régionale (projets communs régionaux types Palmarès, partage d'expositions...)

DRAC, Ordre des Architectes, Maison de l'Architecture : participation au Réseau Archi à Besançon

Commission départementale des sites et des paysages (CDNPS)

« concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ». (art. R 341-16 Code environnement)

Cette commission est constituée d'une formation pivot et de six formations spécialisées, chacune composée de membres répartis en quatre collèges ; le CAUE siège à la CDNPS au titre du collège de personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée.

S-PASS territoires : participation au développement de l'outil numérique CAUE « S-PASS territoire », (Manche : Barneville-Carteret / Loiret : Orléans)

DREAL –Ecoquartier : Expertise pour la labellisation de l'écoquartier Viotte, phase 2.



Le paysage

Développer de nouveaux champs d'action et des réseaux partenaires

L'apport de la compétence paysage du CAUE au courant de l'année 2017 a permis d'élargir les compétences et les champs d'action du CAUE auprès des collectivités et du territoire du Jura. L'identification des partenaires et la constitution de ce réseau s'est poursuivi et affirmé en 2018. A travers des partenariats ponctuels, des échanges aux échelles départementales, régionales et nationales, des pistes d'actions se sont mises en place d'actions à perspectives de développement sur l'année 2019.

DREAL – réseau paysage

Les premières rencontres des acteurs du paysage à l'échelle régionale ont eu lieu en 2018. A travers le partage d'expériences, des missions des différentes structures et acteurs du paysage (DDT, CAUE, services DREAL, paysagistes conseils...), le CAUE a été identifié comme un partenaire de la DREAL sur la compétence paysage et relais des politiques de l'état sur les territoires.

URCAUE – réseau paysage

Réunir les forces pour les impulser sur nos territoires départementaux par la mise en commun des méthodes de travail, l'identification des thématiques paysagères émergentes et la définition de fonctionnement régional pour la réponse à des appels régionaux de partenaires (état, région...).

Associations partenaires

Les échanges avec l'association Jura Nature Environnement (JNE) ont permis d'identifier le paysage comme un des éléments essentiels à prendre en compte dans l'implantation éolienne sur le département du Jura lors d'une soirée débat de la Fédération Nature Environnement.

Dans le cadre de l'événement « Eh ! Oh ! L'éolien, pour une approche globale de la transition énergétique », le CAUE a pu apporter ses compétences lors de son intervention sur la définition des enjeux du paysage de l'éolien dans le département jurassien.

Cette intervention a pu être reconduite au plus près du territoire avec une présentation aux élus dans le cadre du SCOT du pays lédonien.

L'identification du CAUE comme animateur d'actions en faveur de l'environnement et du paysage a permis d'engager pour l'année 2019 une action autour de l'observatoire des arbres du bassin versant de la Haute vallée de l'Ain, en partenariat avec les Amis de la Rivière d'Ain (ARA) et JNE.

Cette action enrichira à l'échelle nationale « l'observatoire des arbres », une démarche de valorisation du patrimoine remarquable que constitue ces arbres emblématiques des territoires, et l'importance de leur prise en compte au sein des projets d'aménagement du territoire.

Un partenariat avec le CPIE de la Bresse Jurassienne a conduit à la co-construction d'un nouveau mode d'intervention pour l'année 2019, alliant environnement et aménagement paysager en accompagnant un conseil municipal des jeunes pour la réalisation d'un de ses projets électoraux.



Le CAUE participe à un ensemble d'évènements et de réflexions autour des montages d'actions en faveur du paysage et de la biodiversité. L'objectif vise à identifier et valoriser la complémentarité des compétences du CAUE dans les politiques de l'aménagement du territoire par le prisme de l'environnement :

FNCAUE : groupe de travail Paysage et Biodiversité

Le CAUE du jura participe au groupe de travail national initié par la fédération nationale des CAUE, avec pour objectif de définir, renforcer les compétences CAUE ainsi que leur présence auprès des territoires sur la thématique de plus en plus rapprochée de la biodiversité et du paysage. Cette réflexion est développée dans la continuité de la participation des CAUE aux appels à manifestation nationaux en faveur de la biodiversité (Appels à Manifestation d'Intérêt -AMI- Trames Vertes et Bleus, AMI Atlas de la Biodiversité Communale, Territoires Engagés pour la Nature...).



Elle permet au CAUE :

- de se positionner comme accompagnateur des démarches en faveur de l'environnement et du paysage à l'échelle départementale pour pouvoir accompagner et faire émerger ces initiatives.
- de développer des actions en faveur de la biodiversité grâce à une transversalité des compétences...

Participation à 3 journées de colloque rassemblant les acteurs français de la biodiversité

- « Espace de Biodiv' »

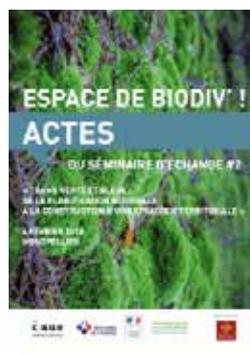
1 journée de retour d'expériences sur les actions menées par le réseau CAUE pour les AMI TVB : partenariats développés, actions conduites, publics visés, moyens d'action...

- « Biodiversité et collectivités, quelles opportunités pour les territoires »

2 jours de colloques organisés par l'Agence Française de la Biodiversité et le CNFPT : partage d'expériences menées en faveur de la biodiversité par différents types d'acteurs (état, régions, départements, collectivités...), ateliers de travail sur le développement des actions en faveur de la biodiversité grâce à une transversalité des compétences...



«Espace de Biodiv'»



Biodiversité et collectivités territoriales



L'accompagnement des politiques territoriales

Avec les services instructeurs des collectivités et des services de l'Etat

Ponctuellement, le CAUE accompagne les services instructeurs dans leur réflexion sur les permis de construire, les déclarations de travaux, les permis d'aménager et les demandes de certificat d'urbanisme.

Avec le Conseil Départemental du Jura

L'Intégration Paysagère des Bâtiments d'Élevage

Le Jura se caractérise par une mosaïque riche de paysages agricoles variés qui témoignent d'une activité agricole vivante et dynamique sur la plus grande partie du territoire. Ces paysages jurassiens, façonnés par l'agriculture, participent à l'attractivité et au développement du monde rural et sont maintenant partagés par un public diversifié : habitants, urbains, touristes, randonneurs... et des activités nombreuses.

Conscient des enjeux de préservation des paysages, le Conseil Départemental a pérennisé la dotation aux agriculteurs au titre de l'intégration paysagère de leur exploitation dans le cadre de la mesure « Aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage » du Plan de Développement Rural 2015/2020.

A ce titre, il a reconduit le partenariat avec le CAUE du Jura lui confiant la mission d'accompagnement des agriculteurs en amont de leur projet de construction de bâtiments d'élevage.

Après vérification de l'éligibilité du projet par les services instructeurs, un architecte du CAUE visite l'exploitation et produit une fiche de synthèse formalisant les conseils émis sur place pour une intégration pertinente. L'objectif est de concilier, avec l'accord de l'éleveur et dès sa conception, la qualité paysagère avec la bonne fonctionnalité du projet, tout en prévoyant le développement de l'exploitation. Les réflexions portent sur les choix de site et de l'implantation, les différents accès, l'aménagement des abords, les bâtiments, les structures végétales et la bonne tenue de l'exploitation.

Le guide méthodologique « construire son bâtiment agricole avec le paysage », diffusé par les partenaires et le CAUE permet à chaque agriculteur de s'approprier la démarche et de disposer de références.

Sur les communes suivantes, 32 exploitations ont bénéficié de cette expertise en 2018 : Arthenas La Chailleuse, Bellecombe, Bief du Fourg, Brans, Cernans, Cerniébaud, Charbonny, Charcier, Chaussin, Clucy, Crenans, Dessia, Froideville, Gillois, La Latette, Lac des Rouges Truites (2 dossiers), Le Vaudioux, Loulle, Molamboz, Ney, Onoz, Petit Noir Bousselfange, Poids de Fiole / Nogna, Pont-de-Poitte – Blesney, Tourmont, Vaudrey, Vers en Montagne

La commission « Aide à la Pierre » Une expertise architecturale

Analyse des projets soumis par les bailleurs sociaux dans le cadre de l'Aide à la Pierre du Conseil Départemental, participation aux Comités de Pilotage, établissement de fiches conseils pour 4 projets en construction neuve et 2 projets en réhabilitation énergétique :

- Bracon : EHPAD de 174 lits / Vinci
- Moirans en Montagne : 8 logements adaptés / OPH du Jura
- Andelot en Montagne : 4 logements adaptés / OPH du Jura
- Cousance : 12 logements dont 6 seniors / Maison pour tous
- Lavans les St-Claude : Réhab énergétique / OPH du Jura
- Les Rousses : Réhab énergétique / OPH du Jura

INSERTION PAYSAGÈRE DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Dans le cadre de la mesure « Aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage » du Plan de Développement Rural 2015/2020, le CAUE vous accompagne les services instructeurs dans leur réflexion sur les permis de construire, les déclarations de travaux, les permis d'aménager et les demandes de certificat d'urbanisme.

Le site et le projet

Le projet est la construction d'un bâtiment agricole de type « ferme ouverte » caractérisé par une structure ouverte au paysage. Ce bâtiment est destiné à accueillir des animaux de production et à servir de lieu de vente directe. Le projet est situé dans une zone agricole et est soumis à l'obligation de l'intégration paysagère.

Les préconisations

- Le site et le choix de l'implantation :** Le projet doit être implanté dans une zone agricole et doit respecter les prescriptions du règlement d'urbanisme en vigueur. Le site doit être choisi en fonction de son orientation, de son accès et de son environnement.
- Les abords et les clôtures :** Les clôtures doivent être conçues de manière à intégrer le bâtiment dans le paysage. Les abords doivent être aménagés de manière à créer une transition douce entre le bâtiment et le paysage.
- Les matériaux :** Les matériaux utilisés pour la construction doivent être choisis en fonction de leur couleur, de leur texture et de leur aspect. Les matériaux doivent être compatibles avec l'environnement paysager.
- Le bâtiment :** Le bâtiment doit être conçu de manière à intégrer le paysage. Les volumes doivent être adaptés à l'échelle du site et à l'environnement paysager. Les formes doivent être simples et épurées.
- La végétalisation :** La végétalisation doit être utilisée pour intégrer le bâtiment dans le paysage. Les arbres et les arbustes doivent être choisis en fonction de leur couleur, de leur texture et de leur aspect. La végétalisation doit être conçue de manière à créer une transition douce entre le bâtiment et le paysage.
- L'aspect général de l'exploitation :** L'aspect général de l'exploitation doit être conçu de manière à intégrer le bâtiment dans le paysage. Les aménagements extérieurs doivent être choisis en fonction de leur couleur, de leur texture et de leur aspect. Les aménagements extérieurs doivent être compatibles avec l'environnement paysager.

FICHE CONSEILS N°41

2018

Commissaire : Mélanie en Montagne
Président du projet : Christophe
Architecte : Georges Luby

14 septembre

NATURE DU PROJET :

- Maison individuelle
- Maison individuelle
- Bâtiment Agricole
- Lotissement
- Autre (spécifier) :

Statut :

- Neuf
- Ancien
- Rénové

Crédit :

- Extension
- Rénovation
- Aménagement
- Travaux
- Autre

STADE DU PROJET :

- Information
- Avant-projet
- PC en cours
- PC arrêté

MUTATÉ :

- Personnelle
- D.D.E.
- Maire
- Autre : Conseil Départemental

ÉNERGIES RENOUVELABLES :

- Panneaux solaires
- Eau chaude
- Géothermie

Architecte conseiller : Olivier Drouot

Signature :



Un partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura

Le CAUE est membre de la commission Architecture – Patrimoine – Energie bâtiment

A ce titre, il accompagne l'équipe chargée de l'étude « rénovation énergétique des bâtiments au caractère patrimonial ».

L'expérimentation concerne la rénovation de bâtiments publics dans les communes de Bellefontaine, Choux et Viry. Un guide méthodologique synthétise des démarches de rénovations globales respectueuses du patrimoine, mettant en œuvre, des matériaux biosourcés.

Des Voyages, en 2018 en Bourgogne dans les Vosges et Massif-central

Le PNRHJ a associé les CAUE de son territoire pour co-organiser une série de 3 voyages d'études dans des territoires de moyenne montagne en s'appuyant sur le réseau des ressources des CAUE.

Les thèmes abordés sont : la revitalisation des centres-bourgs et l'urbanisme de projet, l'éco-construction avec recours aux matériaux locaux et issus de filière courte, et l'implication citoyenne.

En avril 2018, le troisième voyage en Bourgogne a permis de découvrir les politiques de revitalisation et de concertation de Luzy (58) et de Saint-Pantaléon, Autun (71) ainsi que les bâtiments rénovés de Meursault (21) et Cluny (71) et la dynamique territoriale des « Climats de Bourgogne » depuis leur inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.



Accompagnement des particuliers de la communauté de communes de la station des Rousses

- Conseils aux particuliers

Le parc naturel régional du Haut-Jura, le CAUE 39 et la Communauté de Communes de la Station des Rousses s'associent pour proposer des permanences de conseil architectural et paysager à destination des particuliers.

Ces conseils sur site ont lieu sur Rendez-vous auprès de la Communauté de Communes de la station des Rousses.

Cette action qui a pour objectifs d'accompagner les porteurs de projet et de les sensibiliser à l'identité du Haut-Jura complète la réflexion sur les documents d'urbanisme.

- Balades architecturales

Le CAUE a organisé, avec le PNR et une coloriste, deux jours de balades-découvertes des 4 villages de la communauté de communes de la Station des Rousses qui ont permis aux participants de (re)découvrir le patrimoine, d'échanger, de débattre autour du paysage et de l'architecture et de transmettre les modalités pratiques d'organisation du Conseil en architecture.

VENEZ RENCONTRER L'ARCHITECTE DU CAUE.
Avant tout projet, il vous conseillera gratuitement et en toute indépendance pour construire, rénover ou étendre une habitation, un local professionnel...



VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE.
Il vous guidera pour :
• Optimiser l'usage de votre terrain,
• Implanter la maison,
• Organiser les espaces intérieurs et extérieurs,
• Prendre en compte les conditions climatiques

VOUS DESIREZ RÉNOVER OU TRANSFORMER.
Il vous guidera pour :
• Valoriser les espaces et les volumes,
• Transformer les façades (parcements de fenêtres, ravalement...),
• Créer une extension

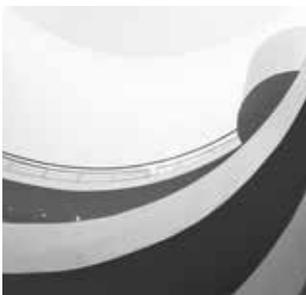
VOUS ÊTES SENSIBLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES.
Il vous orientera vers des organismes de conseil pour :
• Valoriser des savoir-faire du territoire,
• Utiliser des matériaux bio-sourcés,
• Rechercher une isolation performante,
• Recourir à des énergies renouvelables.

DES PERMANENCES ARCHITECTURALES
soit à votre disposition
Le 1^{er} mercredi de chaque mois sur simple rendez-vous au :
03 84 83 55 50, localisation de la Communauté de communes de la Station des Rousses.

APRÈS VISITE SUR SITE. le rendez-vous se déroulera dans les locaux de la mairie du lieu de réalisation de votre projet.

POUR PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS avec l'architecte conseiller :
Apportez tous les documents en format papier nécessaires à la bonne compréhension de votre projet : plan de situation et extrait cadastral, photos du terrain et des alentours, plans de l'existant, règlement d'urbanisme (PLU) et de lotissement (disponibles en mairie), liste de vos besoins et de vos envies...





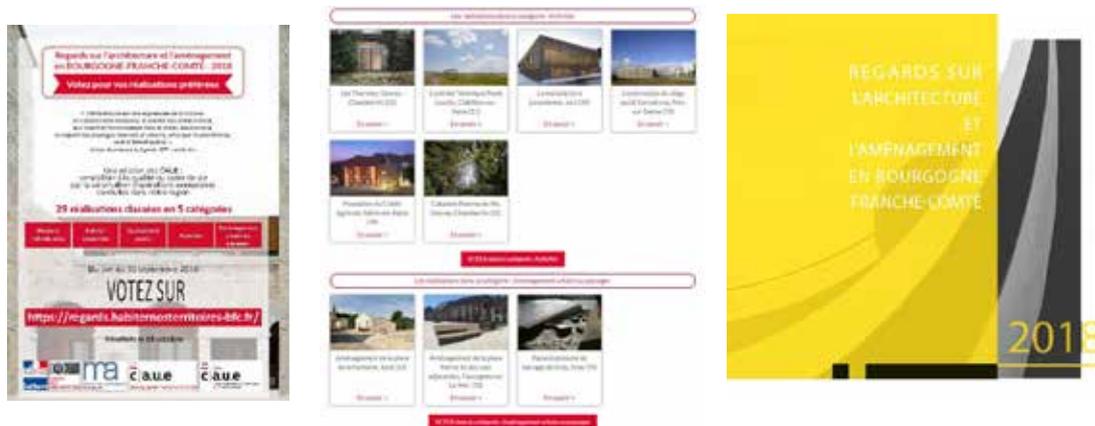
Informer, sensibiliser, valoriser, former

Regards sur l'architecture Bourgogne-Franche-Comté 2018

Action de promotion et valorisation de l'architecture et du cadre de vie des CAUE de Bourgogne-Franche-Comté, et de la MA Bourgogne, soutenus par la DRAC BFC et l'Ordre des architectes de BFC

Plus de 120 projets ont été déposés conjointement par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Deux jurys successifs, composés de personnalités extérieures à la région se sont réunis pour sélectionner 29 projets sur l'ensemble des 8 départements de la Région. Ces 29 opérations remarquables ont fait l'objet de vidéos, supports du vote du public à l'automne 2018.

L'ensemble des projets a été valorisé dans une publication éditée à l'automne 2018, présentée à l'occasion de la remise des prix (plaques à poser sur les réalisations). Cette publication est disponible auprès des CAUE de BFC, et de la MAB, et également consultable en ligne sur nos sites dédiés.



Un temps fort pour l'architecture et l'aménagement en Bourgogne-Franche-Comté !

Remise des distinctions du Palmarès "Regards"/ édition 2018 jeudi 18 octobre à la médiathèque des Tilleuls de Besançon.

De nombreux maîtres d'ouvrage publics et privés, des architectes et paysagistes, qui œuvrent tous en faveur de la création et de l'innovation ont répondu présents à ce rendez-vous triennal porté cette année par l'Union Régionale des CAUE de Bourgogne-Franche-Comté, la Maison de l'Architecture de Bourgogne et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Territoire-de-Belfort.

Cette action a pour but de présenter la vitalité et la qualité de la production architecturale dans la Région, de valoriser le savoir-faire et les compétences des concepteurs et des entreprises ainsi que la qualité des relations entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Elle met en lumière les démarches exemplaires des collectivités territoriales ou des maîtres d'ouvrage privés.



Remise des prix du palmarès «Regards», Edition 2018



CYCLAMEN
CHAUX-DES-CROTENAY (39)

LOCALISATION
SIREN : 39126 - Lieu-dit Chaumes, Chaumes-Crotenay
COORDONNÉES GPS : 46°59'04"N / 7°11'53"E
MOTIFS : 0000

INDICATEURS CHIMÉRIQUES - Niveau 43 sur une échelle de 1 à 100 (100 étant le meilleur score possible)
CARRÉ DE LA PARCELLE : 4 850 m² - 4 850 m²
DOMAINE : 1 lot

L'OPÉRATION
PROGRAMME :
FINANCIEMENT : Coopération d'habitants, classes de séjour
TYPE DE BIEN : Appartement
SITUATION : permanente
MURAILLON : 2 100 m (sur une parcelle de 4 850 m²)
Lieu d'habitation (2014-04-04)

CONCEPTION
ARCHITECTE : COGNET, A. COGNET pour admission en résidence en 1980
PAYSAN : COGNET, Association d'habitants
ALPHABETISÉ : aucun (après ex 1987 dans le bâtiment principal)
PROFESSEUR : aucun (après ex 1987 dans le bâtiment principal)

PRÉSENTATION

NOTE

Le patrimoine bâti de Chaumes-Crotenay est constitué pour sa grande part par des habitations de type chaumais, construites au XVIIIe siècle, et dont les façades sont en pierre de taille. Le patrimoine bâti de Chaumes-Crotenay est constitué pour sa grande part par des habitations de type chaumais, construites au XVIIIe siècle, et dont les façades sont en pierre de taille. Le patrimoine bâti de Chaumes-Crotenay est constitué pour sa grande part par des habitations de type chaumais, construites au XVIIIe siècle, et dont les façades sont en pierre de taille.



Inventaire préalable - Hébergements « tourisme social » Massif du Jura

Les services de la DRAC Bourgogne Franche-Comté ont engagé le pré-inventaire des hébergements de loisirs et/ou touristiques dans le cadre d'un référentiel national, un outil d'aide à la décision aux territoires, un outil de sensibilisation et un « inventaire » préventif.

L'étude, pilotée par les services de la DRAC Bourgogne Franche-Comté a été confiée aux CAUE du Doubs et du Jura qui assure le portage technique et financier de cette action au nom des CAUE concernés.

Les travaux d'étude et de repérage, sont assurés conjointement par les CAUE du Jura et du Doubs, dans leur département respectif.

Le territoire d'étude se concentre dans les secteurs les plus touristiques des départements du Doubs et du Jura :

- Le massif du Jura, territoire fortement marqué par le tourisme à caractère social et familial. Ces ensembles à vocation touristique sont souvent implantés à proximité des pistes de ski ou ski de fond en site isolé.
- Le plateau des lacs du Jura qui a connu un développement touristique basé sur les activités nautiques et de plein air, à toutes saisons.

Les ambassadeurs du patrimoine

Le réseau des cités de caractère a organisé un cycle de conférences et d'échanges à destination d'habitants/ambassadeurs des communes affiliées au réseau. Le CAUE est intervenu lors des différentes journées d'animations :

- A travers une lecture de paysage sur la ville de Salins les bains.
- Lors d'une conférence et balade urbaine dans la ville de Poligny présentant le patrimoine et l'architecture civile du vignoble.
- Par le tournage et le montage de vidéos, témoignages de ces journées d'échanges (Château-Chalon, Montaignu...)

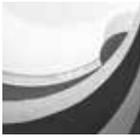
DRAC – plateforme traverses



Interview France 3

Le CAUE a participé à une série d'interviews devant les caméras de France 3, auxquelles ont été associés les Maires de Bletterans et de Petit Mercey, dans le but de témoigner auprès du grand public du rôle et des apports du CAUE en milieu rural





Lecture de paysage pour les 50 ans du barrage de Vouglans

La communauté de communes de la petite montagne a fait appel au CAUE pour la réalisation d'une lecture de paysage le week-end anniversaire des 50 ans du lac de Vouglans. Lors d'un parcours dessiné par l'association des randonneurs de la petite montagne, plus de 150 personnes sont venues écouter et comprendre le paysage du barrage.



Diamanche 26 août 2018, près d'une centaine de personnes étaient réunies pour suivre la lecture de paysage

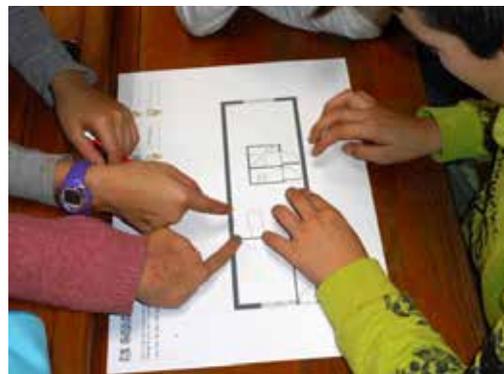
Pédagogie & Sensibilisation en milieu scolaire

Accompagnement de travaux d'étudiants en écoles supérieures :

- Participation et échanges lors d'un atelier d'analyse paysagère sur le secteur de Montrond par des étudiants de l'ENSP de Versailles : balade paysage, atelier de partage de territoire dans la mairie de Valempoulières...
- Echanges sur les enjeux des paysages agricoles du Haut-Jura avec un étudiant de l'ENSP de Versailles dans le cadre de son travail personnel de fin d'études
- Echanges avec un étudiant en architecture à l'école nationale de Marseille, sur la thématique de revitalisation des centres-bourgs ruraux.

Résidences d'éducation artistiques et culturelles :

La CAUE a répondu à un appel à projet de la DRAC pour l'année scolaire 2018-2019 afin de sensibiliser les publics scolaires de cycle 3 (fin primaire, début collège) aux thématiques architecturale et paysagère. A travers une résidence de 60 heures pour deux classes au sein de l'école primaire de Gatey, les architectes de l'agence Bspaces, Vincent BRUNETTA et Maïlys EBERLIN, ont réalisé des ateliers pédagogiques accompagnant les élèves dans la réalisation d'une maison d'architecte. Début 2019, le regard des enfants s'élargira sur la compréhension du paysage environnant et la réalisation du jardin de la maison.



En 2018, le CAUE a développé sa présence auprès des publics scolaires, en répondant à de nouveaux appels de la DRAC BFC et en se dotant d'une nouvelle compétence par l'embauche d'une architecte conseillère chargée de pédagogie sur l'année scolaire 2018-2019 pour travailler sur la sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire (primaire et secondaire). « Rendre sensibles les enfants à la qualité de leur cadre de vie, promouvoir la qualité de l'architecture et son environnement » répond à une des 4 missions du CAUE.



Habiter autrement

Intervention du CAUE du Jura en classes de STI 2D option AC à Mouchard et Saint-Claude

Une action pédagogique est menée en Franche-Comté depuis plusieurs années par les CAUE avec les classes de première de la série STI-2D option AC (Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable option Architecture et Construction). L'intervention se déroule sur une année scolaire avec la mise en place d'un « concours d'idées pour l'habitat de demain », avec un jury en fin d'année.

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'intervention a été élargie à la grande région de Bourgogne-Franche-Comté. Une convention de partenariat a été passée entre dix établissements scolaires et les CAUE concernés, deux établissements du Jura ont répondu favorablement : **le lycée du bois de Mouchard et le lycée du Pré saint-Sauveur à Saint-Claude**, avec l'intervention du CAUE 39.

Le thème du projet retenu cette année est un « Petit habitat léger, éphémère et autonome ».

L'architecte du CAUE travaille avec l'enseignant et met en place le contenu et le déroulé des différentes séances. Cela permet d'encadrer les élèves pendant toute les phases de conception d'un projet d'architecture (programmation, implantation sur le site, choix du parti architectural, choix du système constructif et des matériaux, dimension environnementale, détails de l'aménagement intérieur...). Les élèves présentent leur projet en fin d'année dans leur lycée. Un jury interne à l'établissement établit une analyse critique de chaque projet puis sélectionne l'unique projet qui sera présenté au concours régional. Un second jury se réunira à Dijon, il recevra les 10 équipes sélectionnées et désignera le meilleur projet.

L'intérêt de cette action est multiple : sensibiliser à l'architecture et au paysage, donner aux élèves la possibilité de comprendre le processus de conception d'un bâtiment et surtout d'apprendre à s'exprimer et présenter son projet en argumentant ses choix. C'est également un travail en groupe de 3 ou 4 élèves qui permet beaucoup d'échanges et développe un esprit critique.





Intervention du CAUE du Jura en classe de CM2 à Fraisans.

Françoise Leblanc-Vichard travaille actuellement sur la création d'une démarche et d'outils destinés aux enseignants du cycle 3 pour qu'ils puissent aborder dans le programme de leur enseignement la relation entre architecture et paysage.

Cette action est localisée sur les communes des départements du Doubs, de Haute-Saône et du Jura.

Les outils sont adaptés à un environnement du quotidien et du vécu des élèves : la commune de l'école, avec toutes les séquences successives présentées comme un zoom (ma région en France, mon département, mon territoire, et la commune de mon école - urbanisme, architecture et patrimoine -).



Le langage oral, la maîtrise de la langue reste un objectif central du cycle 3.

« Les élèves apprennent à utiliser le langage oral pour présenter de façon claire et ordonnée des explications, des informations, ou un point de vue »

En utilisant l'observation de l'environnement immédiat des élèves, les outils permettront d'aborder une grande partie du programme de géographie et pourront également être utilisés dans d'autres matières.

Dans le cadre de cette mission, le CAUE du Jura a proposé de tester ces outils avec la directrice de l'école primaire de Fraisans sur ses élèves de CM2. Un travail spécifique est réalisé dans cette commune, il permettra d'une part de vérifier si les outils sont bien adaptés et d'autre part d'illustrer toutes les activités avec des exemples concrets, sachant que le rendu de cette étude sera diffusé sur les quatre départements de Franche-Comté.



Le CAUE, espace de partage des connaissances et boîte à outils



Nos ressources pour vos projets

- face à l'infobésité et à la difficulté de trouver une information pertinente rapidement sur Internet,
- face à la démultiplication des acteurs intervenant sur l'aménagement et dans la construction,
le CAUE met à votre disposition des outils d'information et de connaissance qu'il a pris le temps de rassembler et de sélectionner sur les thématiques liées à la qualité du cadre de vie et à l'accompagnement des projets à toutes échelles :

La bibliothèque du CAUE



Parce que le contact reste important, il est possible de venir consulter la documentation du CAUE, en accès libre ou en bénéficiant de l'accompagnement d'un professionnel de l'information.

Vous y trouverez :

- plus de 2 800 livres et brochures,
- les productions du CAUE du Jura, guides, fiches conseils...
- les études menées par le CAUE pour les collectivités (1100 mémoires d'études archivés depuis les années 1980), avec leurs photographies de repérage...

en 2018, le CAUE a investi dans de nouveaux ouvrages thématiques, pour enrichir sa bibliothèque et ainsi proposer un fonds de plus en plus large, étayant les problématiques contemporaines, et ouvert à tous :

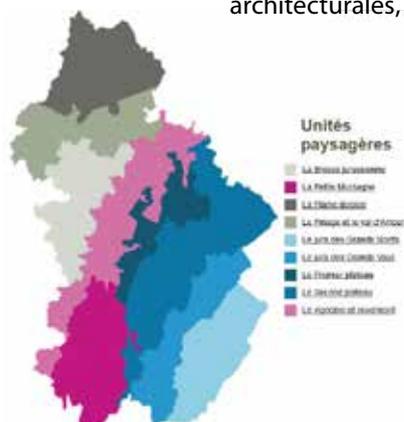
- autour des nouvelles manières d'habiter : nouvelles formes d'habitat individuel, autoconstruction, habitat partager...
- autour des techniques constructives : pierre sèche, enduits, peintures bio...
- autour de la pédagogie : adapter l'architecture, l'urbanisme, le paysage aux programmes scolaires...

Les outils en ligne :

Découvrir le patrimoine :

- Habiter nos territoires :

Pour comprendre ce qui fait l'identité et les spécificités de votre région, ses caractéristiques paysagères, architecturales, urbaines (typologie de fermes, de l'habitat ouvrier, artisanal, mairies, formes des villages...)



Ferme dissociée bressane



Mairie de Montmorot



Développer l'information et la participation du public :

- La veille informationnelle du CAUE et sa présence sur les réseaux sociaux



- Le Scoop.it des CAUE du Doubs et du Jura – **LE FIL'AUE** - sélectionne les meilleures pages du web en rapport avec l'actualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage dans le département et au niveau national

- Suivez-nous aussi sur **la page Facebook du CAUE 39**



Le portail Ressources CAUE Centre-Est :

Ce site présente toute la richesse documentaire des fonds des CAUE de Bourgogne-Franche-Comté et du CAUE de l'Ain.

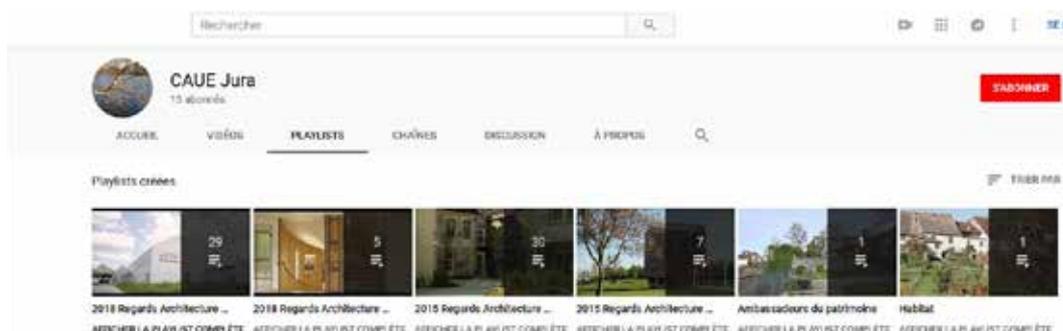




Connaître l'évolution de la fabrique des territoires :

Regards sur l'architecture et l'aménagement : le site internet dédié aux réalisations du palmarès régional Bourgogne-Franche-Comté.

Parce que la vidéo est un formidable média de proximité, les réalisations retenues dans le cadre du palmarès régional 2018 sont accompagnées chacune d'une vidéo de 2 mn environ et mises en ligne sur le site dédié à ces palmarès, mais également à visionner via notre chaîne YouTube



L'observatoire des CAUE :



Conçu comme un référentiel, c'est une base de données régulièrement actualisée pour voir des réalisations, à l'échelle locale et nationale.

Cela permet à la fois de constituer un recensement de données au niveau du département mais également de mettre en valeur la démarche des initiateurs du projet, le travail des concepteurs et d'établir un lien entre vous, maîtres d'ouvrage, publics ou particuliers, et les architectes, urbanistes et paysagistes.



Des réponses pragmatiques ...

Que vous soyez élu, agent des collectivités, professionnel, particulier, membre d'une association, étudiant, enseignant, toute l'information disponible et le conseil délivré au CAUE peuvent vous convenir et correspondre à l'un de vos projets ou l'une de vos missions.

. Apport d'informations et de services

- Renseignez vos espaces d'accueil, vos sites internet et réseaux sociaux, par nos plaquettes d'information sur nos services, nos productions,
- partagez nos liens et vidéos...
- Abonnez-vous ou suivez-nous sur les réseaux sociaux, chaîne YouTube

. Référentiels d'actions de sensibilisation

Menées par le CAUE ou avec nos partenaires : démarches exemplaires, voyages d'études, journées de rencontres, formations ...

Sollicitez le CAUE pour vous apporter un accompagnement dans l'organisation de vos événements en relation avec la maîtrise d'ouvrage, la sensibilisation aux enjeux du développement durable. Ses pratiques, et celles des 94 CAUE de son réseau, offrent des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.



Quelques exemples

Pour nourrir vos réflexions, asseoir vos décisions, partager nos données... :

Pour toute demande, contactez le CAUE, son équipe pour vos actions et son service Info Doc pour accompagner la mise en ligne de nos informations et fournir la documentation à poser dans vos espaces d'accueil.

Pour les collectivités territoriales

Exploitez nos fiches conseils pour le zéro-phyto, les clôtures, les espaces publics, en diffusion directe, et en les mettant en ligne sur vos sites, sollicitez une intervention du CAUE pour accompagner une action de sensibilisation à l'environnement, au paysage...

Pour les associations, culturelles, Environnementales, touristiques et le milieu scolaire

Visitez notre onglet SENSIBILISATION sur www.caeu39.fr pour connaître nos actions Tous publics Naviguez sur HABITER NOS TERRITOIRES Pour illustrer vos sites, vos réunions, vos dossiers, la connaissance de votre commune, de votre territoire, au niveau paysager, urbanistique, architectural...

Pour les particuliers – les habitants

notre onglet PARTICULIERS en ligne sur notre site caeu39.fr nos permanences Infos Logement, avec nos partenaires... nos fiches conseils thématiques ou par région du Jura à télécharger Suivez-nous sur le portail documentaire...

Pour les professionnels, les agents

Installez des liens vers l'Observatoire CAUE, le site dédié au palmarès régional, pour afficher des références régulièrement actualisées, pour appuyer vos propos sur la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage...

Retour sur l'Assemblée Générale du CAUE / avril 2018



Communication :

- Le caue, pour qui pour quoi ?

Vidéos de la Fédération Nationale des CAUE, issues d'une série de 4 spots vidéo, elles sont adaptées à chaque grande famille de public du CAUE afin de mieux faire connaître les services et les missions du CAUE.

- Des marque-page....





On forme Et on se forme aussi ! Par l'apport de connaissances et l'échange

Formation Communication Visuelle sur Internet : produire et diffuser des vidéos web, à Besançon :

Le CAUE a organisé cette deuxième session de formation ouverte au catalogue national d'offre de formation de la FNCAUE, dans le but d'acquérir des compétences internes pour créer, monter et diffuser des vidéos sur internet.

Pour apprendre à utiliser et mieux communiquer par ce moyen, le CAUE du Jura s'est doté de prestataires compétents : Philippe Kern et Stéphane Kowalczyk, un binôme de professionnels de l'image, du journalisme et de la communication.

L'objectif est de donner aux stagiaires les clefs qui leur permettront rapidement d'être en capacité de maîtriser les bases essentielles pour écrire, tourner, monter et réaliser leurs propres productions.

.... Et on se forme aussi !

- Formation Communication Visuelle sur Internet : produire et diffuser des vidéos web, à Besançon
- Formation à l'utilisation de la plateforme de SIG du SIDEC « géojura » pour l'utilisation de fonds cartographiques, urbanistiques... actualisés sur le département.
- Formation à l'utilisation et à l'approvisionnement de la plateforme IdéoBFC, développée par la DREAL.
- Formation aux méthodes d'animation de réunion «halte au PPT» de l'Atelier Urba de la FNCAUE.



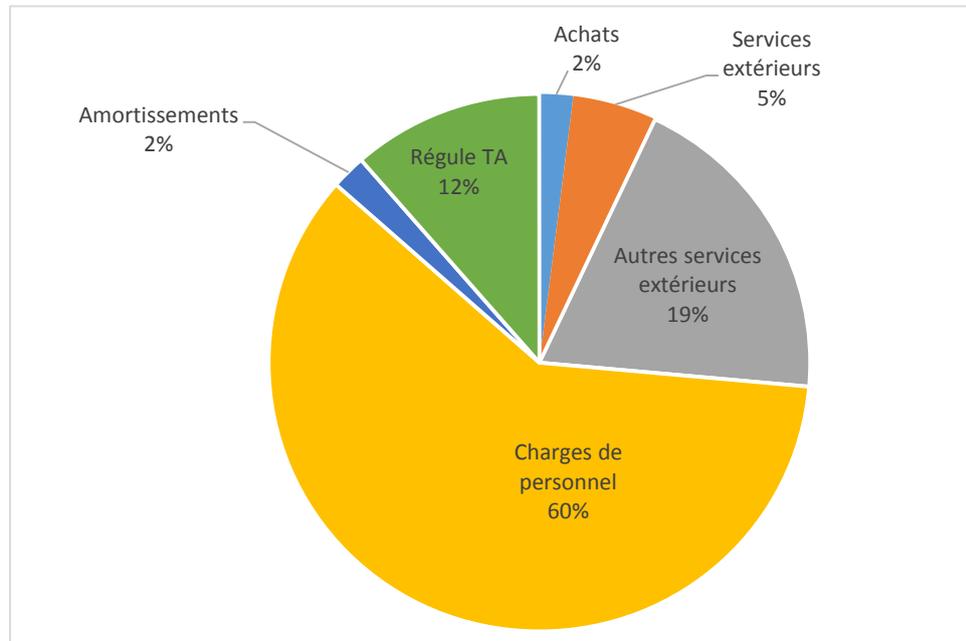
Les CAUE, reconnus de droit « organismes de formation des élus » en obtenant l'agrément CNFL. *Conseil National de la Formation des élus locaux - article 84 de la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, modifiant la loi du 3 janvier 1977.*

Le CAUE du Jura est reconnu organisme de formation depuis plusieurs années.
Agrément formation / Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 39 01 008 39 auprès du Préfet de Région FC / Datadocké.

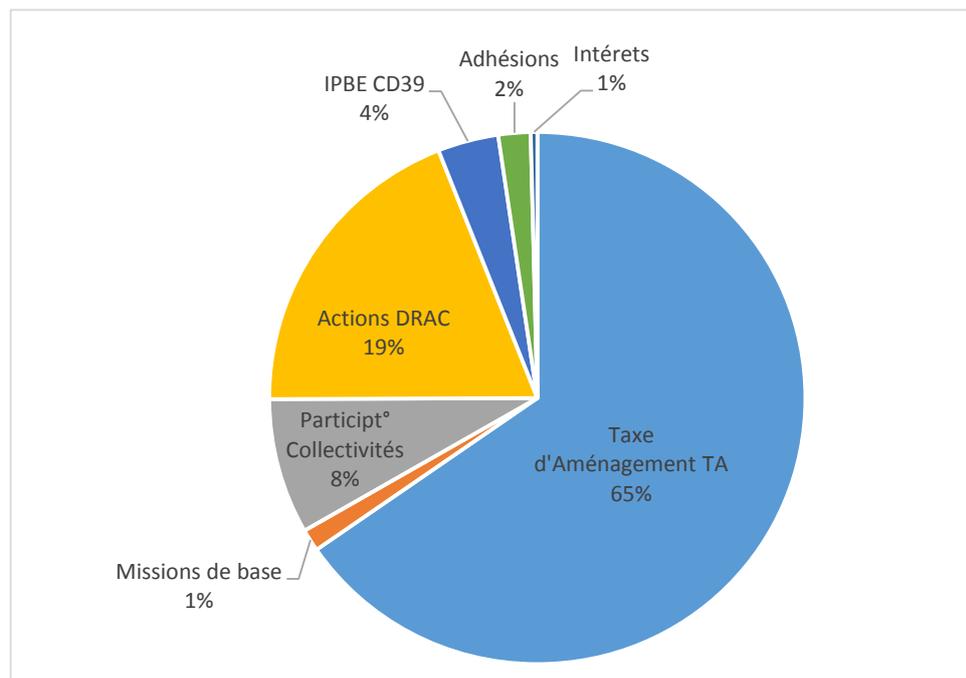


Le bilan financier

Répartition des charges



Répartition des produits





Comptes de charges

| A/ Comptes de charges | | Résultat 2017 | BP 2018 | Résultat 2018 | BP 2019 |
|-----------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 60 | Achats | 18 349,69 | 15 900,00 | 11 787,42 | 13 000,00 |
| 604 | Achat étude et prestat ^o de services (économiste) | 2 880,00 | 3 000,00 | 1 440,00 | 1 500,00 |
| 606 1 | Electricité | 5 090,14 | 5 000,00 | 4 990,19 | 5 000,00 |
| 606 3 | Petit matériel, produits d'entretien | 821,77 | 800,00 | 190,86 | 1 000,00 |
| 606 4 | Fournitures administratives | 2 403,99 | 2 000,00 | 2 324,54 | 2 000,00 |
| 606 41 | Papiers | 638,22 | 1 100,00 | 482,46 | 500,00 |
| 606 4 2 | consommables informatiques | 6 515,57 | 4 000,00 | 2 359,37 | 3 000,00 |
| 61 | Services extérieurs | 29 372,10 | 31 900,00 | 29 457,16 | 31 900,00 |
| 613 2 | Location immobilière | 12 171,95 | 12 500,00 | 10 983,45 | 12 500,00 |
| 613 5 | Location photocopieur + coût copies | 4 378,04 | 6 500,00 | 4 916,80 | 6 000,00 |
| 615 2 | Entretien locaux | 3 564,00 | 3 800,00 | 3 617,40 | 3 800,00 |
| 615 51 | Entretien des véhicules | 1 908,70 | 1 600,00 | 921,55 | 1 500,00 |
| 615 52 | Entretien matériel informatique | | 1 500,00 | 1 500,68 | 1 600,00 |
| 616 11 | Assurances locaux et matériels | 1 349,82 | 1 500,00 | 1 371,93 | 1 500,00 |
| 616 12 | Assurances véhicules | 796,73 | 800,00 | 853,82 | 800,00 |
| 618 1 | Documentation CAUE39 : ouvrages et abonnements | 2 767,59 | 2 200,00 | 2 444,58 | 2 200,00 |
| 618 5 | Frais de colloques, séminaires (participat ^o conférence, CTP...) | 2 435,27 | 1 500,00 | 2 846,95 | 2 000,00 |
| 62 | Autres services extérieurs | 51 328,43 | 128 100,00 | 113 990,78 | 54 800,00 |
| 6226 1 | Honoraires - comptable + sociale + CAC | 6 348,00 | 6 500,00 | 6 519,60 | 6 500,00 |
| | Honoraires hors cabinet comptable | 10 588,48 | 5 000,00 | 7 593,18 | 6 000,00 |
| 6233 | Expositions, manifestations dont stand salon (carref. maires) | | 1 000,00 | 0,00 | |
| 623 8 | Dons, pourboires | 110,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| 625 61 | Missions de base et déplacement | 12 377,72 | 5 500,00 | 5 672,99 | 7 000,00 |
| 625 62 | Actions subv.17/18 : Palmarès (hors frais salariaux) / Palmarès suite2019 | | 65 000,00 | 46 457,53 | 6 700,00 |
| | Actions subv.17/18 : Inventaire Patrimoine | | 8 300,00 | 4 110,10 | |
| | Actions subv.17/18 : Habiter nos territoires / pôle doc | | 7 000,00 | 7 135,20 | |
| 625 64 | Actions de sensibilisation - 2018 =formation OPCA+DRAC | 2 879,78 | 1 000,00 | 11 270,00 | 1 000,00 |
| 62571 | Frais de réception (AG, CA...) | 693,18 | 2 200,00 | 1 192,38 | 2 000,00 |
| 6237 | Impression et reproduction + communication et publicité | 628,90 | 6 000,00 | 4 512,36 | 6 000,00 |
| 626 1 | Affranchissement | 1 104,43 | 3 500,00 | 2 643,17 | 3 000,00 |
| 626 2 | Téléphone et internet | 3 457,81 | 3 500,00 | 3 413,72 | 3 500,00 |
| 628 1 | Cotisations associations (dont fédéral ^o des CAUE) | 13 140,13 | 13 500,00 | 13 370,55 | 13 000,00 |
| 63-64 | Charges de personnel | 320 907,77 | 377 600,00 | 353 015,06 | 382 500,00 |
| 631 1 | Taxe sur salaires <i>abattement association/CICE</i> | 5 194,00 | 5 000,00 | 7 799,00 | 8 000,00 |
| 633 3 | Participation employeurs à la format ^o (Habitat Format ^o) | 3 348,00 | 2 700,00 | 3 486,00 | 3 500,00 |
| 641 1 | Salaires | 177 923,44 | 210 000,00 | 201 646,19 | 205 000,00 |
| 645 | Charges sociales | 149 822,46 | 155 000,00 | 165 284,97 | 165 000,00 |
| 648 | Autres charges de personnel (dont formation professionnelle continue) | | 3 500,00 | 2 129,58 | 2 000,00 |
| 742235 | Formation reçue (prise en charge OPCA) | -1 267,85 | -1 500,00 | -8 185,00 | -1 000,00 |
| 791 2 | Indemnités journalières (CPAM) | -22 818,46 | 0,00 | -19 145,68 | 0,00 |
| 6482 | Indemnités personnel extérieur (stage, pers. Misàdisp) | 8 706,18 | 2 900,00 | 0,00 | 0,00 |
| 66 | Charges financières | 90,00 | 100,00 | 97,00 | 100,00 |
| 6611 | Intérêt des emprunts | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 6616 | Frais bancaire et de tenue de compte... | 90,00 | 100,00 | 97,00 | 100,00 |
| 67- 68 | Charges exceptionnelles - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions retraites | 10 385,14 | 9 000,00 | 12 154,78 | 9 000,00 |
| 672 | Charges exceptionnelles : <i>régule TA sur exercices 2013 à 2017 à rembourser</i> | | | 67 152,00 | |
| | TOTAL des charges | 430 433,13 | 562 600,00 | 587 654,20 | 491 300,00 |

Comptes de produits

| A/ Comptes de produits | | BP 2018 | Résultat 2018 | BP 2019 |
|------------------------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| 741 | Taxe Aménagement TA CAUE | 430 240,05 | 415 000,00 | 308 077,90 |
| 7421 | Mission de base (STIDD 2018 + DRAC Subv Pédagogie2018) | 637,04 | 5 500,00 | 6 320,00 |
| 7421... | Participation des collectivités | 41 203,00 | 20 000,00 | 38 878,39 |
| | Actions régionales DRAC (2016 : Vorarlberg format*élus=15 000€ + pôle ressources=6 000€) | | | |
| | DRAC subv.17/18 : Palmarès Cf.annexe1 | 4 000,00 | 56 000,00 | 64 000,00 |
| | DRAC subv.17/18 : Inventaire Patrimoine Cf. annexe2 | 5 413,00 | 19 700,00 | 14 380,00 |
| | DRAC subv.17/18 : Habiter nos territoires + format^o vidéo | 23 000,00 | 16 500,00 | 11 500,00 |
| | DRAC 2019 sensibilisation formation élus / visites / expos | | 7 000,00 | |
| | Conseil Départemental - Act ^o Intégration Paysagère B.E.2016 | 13 500,00 | 13 500,00 | 17 280,00 |
| 75831 | Cotisations collectivités | 6 305,00 | 6 500,00 | 7 475,00 |
| 75832 | Cotisations particuliers | 1 505,00 | 1 400,00 | 1 715,00 |
| 771 | Intérêts annuels | 2 108,16 | 1 500,00 | 1 853,63 |
| | TOTAL des produits | 527 911,25 | 562 600,00 | 471 479,92 |
| | Rapport / résultat exercice (*) | 97 478,12 | 0,00 | -116 174,28 |

(*) Affectation du déficit aux disponibilités



Propositions de résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale du CAUE, après avoir entendu la lecture du rapport moral et orientation, est appelée à l'approuver dans toutes les lignes.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport d'activités est appelée à l'approuver dans toutes les lignes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier 2018, est appelée à l'approuver dans toutes ses dispositions.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et le rapport de l'Agent Comptable du CAUE, est appelée à approuver les dits comptes et à affecter le résultat de l'exercice au poste report à nouveau, et ainsi donner quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport général et spécial du Commissaire aux comptes, est appelée à l'approuver dans toutes ses dispositions.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2019, est appelée à l'adopter.

Notes



Le CAUE du Jura est ouvert à tous ...

Élus, particuliers, agents de l'administration et des collectivités locales, professionnels du cadre bâti (maîtres d'œuvre, aménageurs, artisans, constructeurs...) enseignants, scolaires et étudiants, associations.

Architecture

**Construire
aujourd'hui**
**Des références
de maison**
Patrimoine
Eco construction

Echanger transmettre

Documentation pédagogique
Publications thématiques
Fiches conseils
Expositions
Conférences
Voyages
Partage d'outils numériques
Formations

PAYSAGES

Regards sur le paysage
Organiser son jardin
Jardin écologique
Gestion de l'eau
Composer
avec le paysage
Biodiversité
Nature et villages

Nous conseillons vous décidez

Diagnostic global
Cœur de village
Urbanisme durable
Extensions communales
Entrée de ville
Bâtiment public
Accessibilité
Opérations façades
Prise en compte du végétal

39

Jura

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

151 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 24 30 36
caue39@caue39.fr

(RE) DECOUVRIR SUR NOTRE SITE :

Habiter nos territoires : www.caue-franche-comte.fr
L'Observatoire CAUE : www.caue-observatoire.fr
Le portail des ressources CAUE Centre Est : www.ressources-caue.fr
Le Fil'AUE : www.scoop.it/t/le-fil-aue-des-caue-de-franche-comte
Facebook : CAUE du Jura

www.caue39.fr